

POISONS DE PECHE DANS LES ILES DU PACIFIQUE SUD

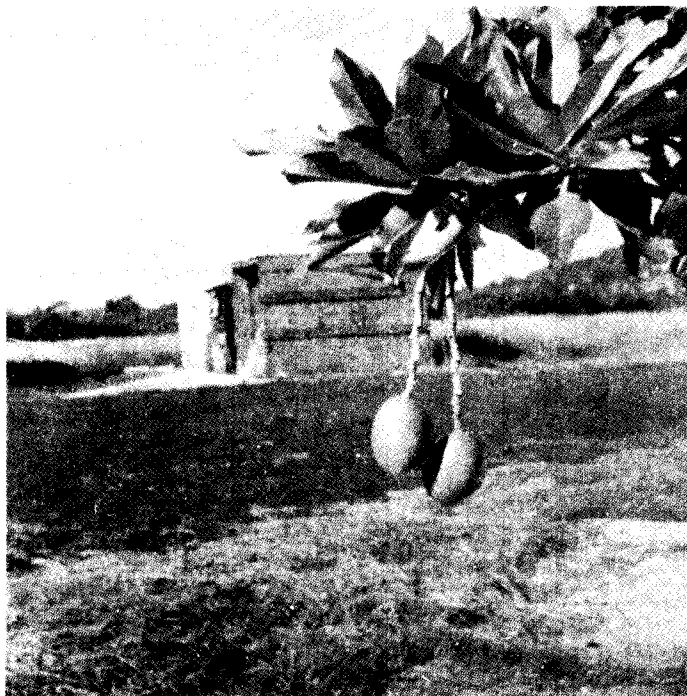
Lors de la Première Conférence du Pacifique Sud (avril 1950) les délégués autochtones ont déploré l'emploi de certaines méthodes de pêche aux poisons ou aux explosifs et ont demandé leur interdiction partout où cela s'avèrerait possible. Cette résolution a reçu l'approbation de la Commission qui l'a signalée à l'attention des gouvernements intéressés.

* * *

Parmi les nombreuses méthodes de pêcheurs indigènes du Pacifique Sud, l'usage des poisons végétaux mérite une mention particulière. Certes, il n'est possible et efficace que dans les étangs, ruisseaux et rivières, ainsi que dans les trous d'eau des récifs découverts par la marée. Néanmoins cette méthode est d'un usage presque général dans les îles, plus particulièrement peut-être dans celles du Pacifique occidental. Les Polynésiens s'en servent ou s'en servaient néanmoins assez fréquemment.

La plupart des naturalistes qui visitèrent la Polynésie au siècle dernier ont d'ailleurs décrit un certain nombre de plantes ichthyotoxiques d'usage traditionnel.

Ainsi Moerenhout (1) a signalé dans les îles qui forment aujourd'hui l'Océanie française l'utilisation pour la pêche des Tephrosia, Cerbera et Barringtonia. Ces plantes se retrouvent dans la plupart des îles polynésiennes ainsi que quelques autres dont, par exemple, Diospyros samoensis dont les fruits sont utilisés par les pêcheurs de Niue.



L'arsenal des poisons de pêche est peut-être plus

Broyées, les amandes de cette plante (Cerbera) serviront à empoisonner le poisson.

important et leur usage plus fréquent dans les îles occidentales des mers du sud. Gatty (2), dans l'excellente étude qu'il a consacrée récemment à cette question, a ainsi signalé à Fidji l'usage des Pittosporum, Barringtonia, Tephrosia, Derris et Euphorbia.

En Nouvelle-Calédonie, les Derris, Cerbera et Euphorbia sont couramment utilisés ainsi que Excoecaria agallocha et Entada sp. (probablement gigas). Virot (3), dans son étude des plantes ichtyotoxiques de ce territoire, s'étonnait que les indigènes n'y fissent point usage de Derris uliginosa qu'on rencontre fréquemment dans l'île. C'est une erreur de sa part car les pêcheurs autochtones de la côte Est de l'île s'en servent couramment.

La plupart des plantes mentionnées ci-dessus sont spontanées. Néanmoins, aux Fidji, aux îles Loyalty et en Nouvelle-Calédonie, des Euphorbia ichtyotoxiques sont cultivées. Ainsi, l'espèce néo-calédonienne et loyaltienne décrite sous le nom d'Euphorbia kanalensis ne se rencontre qu'à l'état cultivé, multipliée par boutures, dans la plupart des jardins. En Nouvelle-Guinée, des Derris sont de même fréquemment cultivés dans les villages.

* * *

Selon les plantes utilisées pour stupéfier le poisson, le principe toxique varie: chez les légumineuses telles que les Derris et les Tephrosia, il semble s'agir de méthoxylactones (Roténone des Derris et Téphrosine des Tephrosia). Chez les apocynacées, la toxicité paraît être le fait de glucosides (cerberine des Cerbera) et il semble en être de même des euphorbiacées telles que les diverses Euphorbia signalées plus haut ainsi que de Excoecaria agallocha. Quant aux Barringtonia, la toxicité de l'amande utilisée pour empoisonner le poisson paraît due à la présence d'une saponine.

* * *

Les plantes à poison de pêche sont utilisées de différentes façons. C'est tantôt la racine (Derris), tantôt l'amande (Cerbera, Barringtonia) tantôt les tiges et feuilles (Euphorbia) qui sont utilisées. Ainsi, en Nouvelle-Calédonie, les indigènes font des paquets de branches feuillues d'Euphorbia kanalensis, grossièrement broyées, et les jettent dans le trou d'eau à empoisonner. En rivière, ils placent parfois ces paquets en amont de barrages sommaires de branchages et de pierres contre lesquels ils recueillent les poissons étourdis par le suc toxique ainsi diffusé dans l'eau courante.

La plante utilisée est parfois cuite avant usage (Pittosporum, Entada). Dans le cas des amandes toxiques des Barringtonia ou des Cerbera, celles-ci sont broyées ou râpées avant d'être placées dans l'eau à empoisonner.

* * *



Le Barringtonia dont les amandes toxiques fournissent un poison pour la pêche.

L'usage des poisons de pêche est aujourd'hui interdit dans de nombreux territoires du Pacifique Sud. Parfois, compte tenu de l'usage modéré qu'en font les autochtones, les administrations ont jugé préférable de ne pas prohiber ces techniques coutumières. C'est le cas en Papouasie et Nouvelle Guinée et dans le Protectorat britannique des Iles Salomon.

Il faut d'ailleurs reconnaître que, dans la plupart des cas, les indigènes savaient faire preuve de mesure dans l'utilisation des poisons de pêche. Lorsque ceux-ci étaient utilisés dans le cadre d'une stricte économie de subsistance, il est très improbable que

les ressources alimentaires des cours d'eau et récifs aient été sérieusement menacées par la pratique de cette méthode de pêche.

* *

BIBLIOGRAPHIE

- (1) MOERENHOUT : "Voyages aux îles du grand Océan" Paris, 1837.
- (2) GATTY : "Use of fish poison plants in the Pacific", Proceedings of the Fiji Society of Science & Industry, Suva 1943
- (3) VIROT : "Les plantes ichtyotoxiques de la Nouvelle-Calédonie", Revue Internationale de Botanique appliquée et d'Agriculture tropicale - No. 327-328 Paris, 1950.



Des plants de Derris dans un village du littoral du district de Morobe en Nouvelle-Guinée Néerlandaise. Lorsque les racines broyées de cette plante sont jetées dans l'eau, le poison qui s'en échappe paralyse le poisson qui se laisse alors capturer facilement.